

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures

GHH RAND®

SILOL®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	21.11.2025	203000025820	Pays / Langue: CH / FR

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial	:	SILOL®
Code du produit	:	000000000062683648

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange	:	Lubrifiant
Restrictions d'emploi recommandées	:	Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société	:	Ingersoll-Rand Trading GmbH Max-Planck-Ring 27 46049 Oberhausen Germany Telefon: +49(0)208 999-40 Telefax: e-Mail: info@ghhrand.com Webseite: www.ghhrandtransport.com
Service responsable	:	+49(0)208 999-4180 info@ghhrand.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence	:	USA 24-hour#: +1 800.424.9300 En dehors des États-Unis#: +1 703 527 3887
--------------------------	---	---

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 3	H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
---	--

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Mentions de danger	:	H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
--------------------	---	------	--

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures

GHH RAND®

SILOL®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	21.11.2025	203000025820	Pays / Langue: CH / FR

Conseils de prudence

:

Prévention:

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Étiquetage supplémentaire

EUH208 Contient N-1-naphtylaniline. Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
N-1-naphtylaniline	90-30-2 201-983-0	Acute Tox. 4; H302 Skin Sens. 1B; H317 STOT RE 2; H373 (Sang, Reins) Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Facteur M (Toxicité	>= 0,25 - < 1

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures

GHH RAND®

SILOL®

Version 1.0 Date de révision: 21.11.2025 Numéro de la FDS: 203000025820 Date de dernière parution: -
Pays / Langue: CH / FR

		chronique pour le milieu aquatique): 1	
		Estimation de la toxicité aiguë	
		Toxicité aiguë par voie orale: 1.625 mg/kg	
Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail :			
1-Decene, homopolymer, hydrogenated (≥PAO10)	68037-01-4 500-183-1		≥ 70 - < 90

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

Avertissement : les numéros CE commençant par 1, 6, 7, 8, 9 ou une lettre dans ce document sont des numéros de liste de l'ECHA utilisés à des fins de référence interne et n'ont aucune signification juridique en tant que numéros CE typiques sur une fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Ne pas laisser la victime sans surveillance.
- Protection pour les secouristes : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.
- En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais.
Garder la victime au repos et la maintenir au chaud.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.
- En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.
Protéger l'oeil intact.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures

GHH RAND®

SILOL®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.0	21.11.2025	203000025820	- Pays / Langue: CH / FR

Symptômes : Peut produire une réaction allergique.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre d'extinction ou du dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : Monoxyde de carbone
Dioxyde de carbone (CO₂)

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Assurer une ventilation adéquate.
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Éviter que le produit arrive dans les égouts.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures

GHH RAND®

SILOL®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	21.11.2025	203000025820	Pays / Langue: CH / FR

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8., Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène : Lavez vos mains, vos avant-bras et votre visage soigneusement après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson.
Entrée interdite à toute personne étrangère au service. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

Précautions pour le stockage en commun : Pas de matières à signaler spécialement.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Lubrifiant

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures

GHH RAND®

SILOL®

Version 1.0 Date de révision: 21.11.2025 Numéro de la FDS: 203000025820 Date de dernière parution: -
Pays / Langue: CH / FR

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
1-Decene, homo-polymer, hydrogenated (≥PAO10)	68037-01-4	VME (poussières inhalables)	5 mg/m3	CH SUVA
Information supplémentaire: Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.				
N-1-naphtylaniline	90-30-2	VME (poussières inhalables)	3 mg/m3	CH SUVA
Information supplémentaire: Sensibilisateurs; Les substances marquées d'un S provoquent particulièrement souvent des réactions. d'hypersensibilité (maladies allergiques)., Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.				
		VLE (poussières inhalables)	6 mg/m3	CH SUVA
Information supplémentaire: Sensibilisateurs; Les substances marquées d'un S provoquent particulièrement souvent des réactions. d'hypersensibilité (maladies allergiques)., Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.				

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
N-1-naphtylaniline	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme, Effets systémiques	0,08 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme, Effets systémiques	44 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Exposition à long terme, Effets systémiques	0,02 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Dermale	Exposition à court terme, Effets systémiques	6,67 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Exposition à long terme, Effets systémiques	0,015 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Exposition à court terme, Effets systémiques	33 mg/m3
	Consommateurs	Dermale	Exposition à long terme, Effets systémiques	0,008 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Dermale	Exposition à court	3,33 mg/kg

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures

GHH RAND®

SILOL®

Version 1.0 Date de révision: 21.11.2025 Numéro de la FDS: 203000025820 Date de dernière parution: -
Pays / Langue: CH / FR

	teurs		terme, Effets systé- miques	p.c./jour
	Consomma- teurs	Oral(e)	Exposition à long terme, Effets systé- miques	0,008 mg/kg p.c./jour
	Consomma- teurs	Oral(e)	Exposition à court terme, Effets systé- miques	2 mg/kg p.c./jour

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
N-1-naphtylaniline	Eau douce	0,0002 mg/l
	Eau de mer	0,00002 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	100 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,0344 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	0,00344 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sol	0,0068 mg/kg poids sec (p.s.)
	Empoisonnement secondaire	7,173 Aliments mg / kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Lunettes de sécurité

Protection des mains

Matériel : Caoutchouc nitrile - NBR

Temps d'utilisation : < 60 min

Remarques : Changer immédiatement les gants de protection souillés par le produit et les faire détruire selon le protocole en vigueur. Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.

Protection de la peau et du corps : Vêtement de protection

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Protection respiratoire : En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures

GHH RAND®

SILOL®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	21.11.2025	203000025820	Pays / Langue: CH / FR

Filtre de type : Type protégeant des vapeurs organiques (A)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: liquide
État physique	: liquide
Couleur	: incolore
Odeur	: huileux
Seuil olfactif	: Non pertinent
Point/ intervalle de fusion	: Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: Donnée non disponible
Inflammabilité	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: Donnée non disponible
Point d'éclair	: 250 °C Méthode: ASTM D 92
Température d'inflammation	: Donnée non disponible
Température de décomposition	: Donnée non disponible
pH	: substance / du mélange est non-soluble (dans l'eau)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures

GHH RAND®

SILOL®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	21.11.2025	203000025820	Pays / Langue: CH / FR

Viscosité
Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité : 0,857 gcm³ (20 °C)

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Caractéristiques de la particule
Taille des particules : Non applicable

Répartition de la taille des
particules : Non applicable

9.2 Autres informations

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

Auto-inflammation : Donnée non disponible

Taux de corrosion du métal : Non corrosif pour les métaux.

Poids moléculaire : Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses :
Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

10.4 Conditions à éviter

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures

GHH RAND®

SILOL®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	21.11.2025	203000025820	Pays / Langue: CH / FR

Conditions à éviter : Donnée non disponible

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Aucune donnée spécifique.

10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

N-1-naphtylaniline:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle): 1.625 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin, mâle): > 5.000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

N-1-naphtylaniline:

Espèce	: Lapin
Méthode	: OCDE ligne directrice 404
Résultat	: Pas d'irritation de la peau
BPL	: non

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

N-1-naphtylaniline:

Espèce	: Lapin
Méthode	: OCDE ligne directrice 405
Résultat	: Pas d'irritation des yeux
BPL	: non

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

N'est pas classé en raison du manque de données.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures

GHH RAND®

SILOL®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	21.11.2025	203000025820	Pays / Langue: CH / FR

Sensibilisation respiratoire

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

N-1-naphtylaniline:

Type de Test	:	Test de Maximalisation
Voies d'exposition	:	Contact avec la peau
Espèce	:	Cochon d'Inde
Méthode	:	OCDE ligne directrice 406
Résultat	:	Le produit est un sensibilisant de la peau, sous-catégorie 1B.
BPL	:	non

Mutagénicité sur les cellules germinales

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

N-1-naphtylaniline:

Génotoxicité in vitro	:	Type de Test: Test de Ames Système d'essais: Salmonella typhimurium Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique Méthode: OCDE ligne directrice 471 Résultat: négatif BPL: Pas d'information disponible.
-----------------------	---	---

	:	Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique Méthode: OCDE ligne directrice 473 Résultat: négatif BPL: Pas d'information disponible.
--	---	--

	:	Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères Système d'essais: Cellules de lymphome de souris Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique Méthode: OCDE ligne directrice 476 Résultat: négatif BPL: Pas d'information disponible.
--	---	--

Génotoxicité in vivo	:	Type de Test: essai de létalité dominante Espèce: Souris (mâle) Voie d'application: Intrapéritonéal Méthode: OCDE ligne directrice 478 Résultat: négatif BPL: Pas d'information disponible.
----------------------	---	--

Cancérogénicité

N'est pas classé en raison du manque de données.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures

GHH RAND®

SILOL®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	21.11.2025	203000025820	Pays / Langue: CH / FR

Toxicité pour la reproduction

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

N-1-naphtylaniline:

Incidences sur le développement du fœtus	:	Type de Test: Prénatal Espèce: Rat, femelle Voie d'application: Oral(e) Dose: 15 - 50 - 150 milligramme par kilogramme Toxicité maternelle générale: NOAEL: 50 mg/kg p.c./jour Toxicité pour le développement: NOAEL: 150 mg/kg p.c./jour Méthode: OCDE ligne directrice 414 BPL: oui
--	---	--

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

N'est pas classé en raison du manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

N'est pas classé en raison du manque de données.

Composants:

N-1-naphtylaniline:

Voies d'exposition	:	Oral(e)
Organes cibles	:	Sang, Reins
Evaluation	:	La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée, catégorie 2.

Toxicité à dose répétée

Composants:

N-1-naphtylaniline:

Espèce	:	Rat, mâle et femelle
LOAEL	:	5 mg/kg
Voie d'application	:	Oral(e)
Durée d'exposition	:	90 jr
Nombre d'expositions	:	quotidien
Dose	:	5 - 25 - 125 mg/kg p.c./jour
Méthode	:	OCDE ligne directrice 408
BPL	:	oui
Organes cibles	:	Sang, Reins
Evaluation	:	La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée, catégorie 2.
Remarques	:	Toxicité subchronique

Toxicité par aspiration

N'est pas classé en raison du manque de données.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures

GHH RAND

SILOL®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.0	21.11.2025	203000025820	- Pays / Langue: CH / FR

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

N-1-naphtylaniline:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 0,44 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Contrôle analytique: non
Remarques: Concentration nominale

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,3 mg/l
Point final: Immobilisation
Durée d'exposition: 48 h
Contrôle analytique: non
Remarques: Concentration nominale

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,93 mg/l
Point final: Taux de croissance
Durée d'exposition: 96 h
Contrôle analytique: non
Remarques: Concentration nominale

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) : 1

Toxicité pour les microorganismes : CE50 (boue activée): > 10.000 mg/l
Point final: Inhibition de la respiration
Durée d'exposition: 3 h
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 0,032 mg/l
Point final: taux de reproduction
Durée d'exposition: 21 jr
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Contrôle analytique: non
Méthode: OCDE Ligne directrice 211
BPL: oui
Remarques: Concentration nominale

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures

GHH RAND

SILOL®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	21.11.2025	203000025820	Pays / Langue: CH / FR

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 1

1-Decene, homopolymer, hydrogenated (≥PAO10):

Toxicité pour les poissons : CL50 (Poisson): > 1.000 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

N-1-naphtylaniline:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: 0 %
Durée d'exposition: 14 jr
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 C

1-Decene, homopolymer, hydrogenated (≥PAO10):

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

N-1-naphtylaniline:

Bioaccumulation : Espèce: Cyprinus carpio (Carpe)
Durée d'exposition: 56 jr
Facteur de bioconcentration (FBC): >= 427
Méthode: OCDE ligne directrice 305C

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: 4,28

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le rè-

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures

GHH RAND®

SILOL®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	21.11.2025	203000025820	Pays / Langue: CH / FR

glement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.
Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit	: Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
Emballages contaminés	: Vider les restes. Éliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IMDG	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
IATA	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADN	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
ADR	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
RID	: Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures

GHH RAND®

SILOL®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.0	21.11.2025	203000025820	- Pays / Langue: CH / FR

IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

ADN : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

ADR : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

RID : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA (Cargo) : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA (Passager) : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques sur les dangers et la manipulation	: Non dangereux pour le transport Tenir à l'écart des denrées alimentaires
--	---

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim, SR 814.81)	: Les conditions de limitation pour les annexes suivantes doivent être prises en compte: Annexe 1.11 Substances liquides dangereuses
REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)	: Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte: Numéro sur la liste 3
REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).	: Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).
REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV)	: Non applicable
Règlement (CE) N° 2024/590 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone	: Non applicable
Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte)	: Non applicable

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures

GHH RAND®

SILOL®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	21.11.2025	203000025820	Pays / Langue: CH / FR

Règlement (CE) n° 111/2005 du Conseil fixant les règles : N'est pas interdite ni/ou contrôlée pour la surveillance du commerce des précurseurs de drogues entre la Communauté et les pays tiers

Règlement (CE) No 273/2004 du Conseil relatif aux : Non applicable précurseurs de drogues

Règlement (UE) N° 649/2012 du Parlement européen et : Non applicable du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).

Convention Internationale sur les Armes Chimiques (CWC) Inventaire des Produits Chimiques Toxiques et des Précurseurs : Non applicable

Ordonnance PIC, OPICChim (814.82) : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. Non applicable

Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs
Le seuil quantitatif selon l'ordonnance sur la protection : Non applicable contre les accidents majeurs (OPAM 814.012)

Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux 814.201)
Classe de pollution de l'eau : Classe B

Composés organiques volatils : La loi sur les taxes d'incitation pour les composés organiques volatils (VCOV)
pas de taxes des COV

Autres réglementations:

Article 4 alinéa 1bis, article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) ; articles 5 et 6 de l'ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2): Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation). Les jeunes qui disposent d'un certificat fédéral de capacité (CFC) ou d'une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) peuvent, dans le cadre du métier appris, exécuter les travaux dangereux nécessitant l'emploi de ce produit (cette substance / cette préparation). Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures

GHH RAND®

SILOL®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
1.0	21.11.2025	203000025820	-
			Pays / Langue: CH / FR

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H302	:	Nocif en cas d'ingestion.
H317	:	Peut provoquer une allergie cutanée.
H373	:	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.
H400	:	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	:	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	:	Toxicité aiguë
Aquatic Acute	:	Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	:	Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Skin Sens.	:	Sensibilisation cutanée
STOT RE	:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
CH SUVA	:	Suisse. Valeurs limites d'exposition aux postes de travail
CH SUVA / VME	:	valeur moyenne d'exposition
CH SUVA / VLE	:	valeur limite d'exposition calculée sur une courte durée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 et à toutes ses modifications ultérieures

GHH RAND®

SILOL®

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: -
1.0	21.11.2025	203000025820	Pays / Langue: CH / FR

l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Classification du mélange:

Aquatic Chronic 3

H412

Procédure de classification:

Méthode de calcul

Les informations de cette fiche de données de sécurité sont basées sur notre expérience et nos connaissances actuelles, et ne sont destinées qu'à décrire les exigences de sécurité liées au produit. Ces informations sont fournies pour que le produit soit manipulé, utilisé, traité, stocké, transporté, éliminé et libéré sans danger ; il ne s'agit pas de directives concernant sa transformation ni d'une garantie ou d'une spécification de qualité. Les informations ne concernent que le matériau spécifiquement désigné et ne sont pas applicables à l'utilisation de ce matériau avec un autre matériau ou lors d'un quelconque processus, sauf si le document en fait état. Il incombe au destinataire du produit de veiller à ce que soient respectés tous les droits de propriété et toute réglementation et législation applicables.

Les modifications pertinentes par rapport à la version précédente sont indiquées sur le côté gauche de la fiche de données de sécurité par une double barre noire aux endroits appropriés.